Les fondations et le podium du temple

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **22 (1982)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHAPITRE TROISIÈME

Les fondations et le *podium* du temple

C'est par le temple, édifice central autour duquel s'organise tout le dispositif architectural, que débuta sans doute la construction d'un sanctuaire dont il est le cœur. Paradoxalement, il en est, aujourd'hui encore, l'élément le plus mal connu (Pl. 75.1). Son *podium*, repéré à plusieurs reprises dès le siècle passé[1], ne sera reconnu comme tel qu'en 1938, et seuls les côtés sud et ouest en seront fouillés. L'exploration des fondations, limitée à quelques sondages, ne permettra pas d'en comprendre le dispositif dans son ensemble. Favorisés par les étés secs de 1975 et 1976, nous avons pu reprendre l'étude de ces substructions, tant par l'exploration du réseau des égouts-drains, plus complexe que ne le laissait croire L. Bosset[2], que par un sondage profond ouvert le long de la face est du *podium*, entre les deux murs du portique nord-est. Nos connaissances des techniques de construction mises en œuvre et des étapes de l'édification du bâtiment s'en trouvent précisées, même si bien des points restent obscurs, que seule éclaircirait une nouvelle série de sondages, à pratiquer dans des terrains privés, pour l'heure inaccessibles.

Une fois encore, dans cette zone au sol instable et périodiquement gorgé d'eau, le premier souci des bâtisseurs fut d'établir des fondations solides et à la mesure des édifices qu'elles supporteront. La technique de la fondation sur pilotis s'imposait, en raison de la nature sableuse du terrain; les variations saisonnières ou accidentelles du niveau des eaux souterraines, atteignant plus d'un mètre, impliquaient en outre un système permettant d'en contrôler l'amplitude, pour éviter, en période de hautes eaux, les effets des poussées d'Archimède qui auraient disloqué les fondements de maçonnerie coulés d'un seul tenant, tout en assurant la mise en place des pilotis à une profondeur suffisante pour qu'ils ne pourrissent pas, restant immergés même en période de basses eaux. Il s'agissait en somme d'établir un réseau d'égouts-drains stabilisant les eaux à leur niveau le plus bas (± 449,00), et cela dès le début des travaux, pour pouvoir pousser les fondations assez profondément, jusqu'à atteindre les niveaux de sables compacts et vierges, dans lesquels les pilotis seraient enfoncés à refus, à l'aide d'un mouton[3].

Les détails de la microtopographie du secteur où s'élèvera le *podium* nous échappent dans leur état antérieur à cette construction. On peut cependant admettre que les bâtiments précédant le temple furent rasés et nivelés à la cote ± 450,50/450,70 environ, pour permettre le balisage du terrain et l'implantation du monument selon l'orientation prescrite peut-être lors d'un rite de fondation[4].

[1] Cf. *supra*, p. 13; plan MRA 1921/009.

[2] L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 16, 18-19 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 36, 38.

[3] Cf. G.-Th. Schwarz, «Antike Vorschriften für Fundamente und ihre Anwendung auf römische Bauten in der Schweiz», *Provincialia, Festschr. R. Laur-Belart*, Bâle, 1968, p. 446-447, citant Vitr., III, IV, 1-2; voir aussi les commentaires de l'édition du même texte par S. Ferri, Rome, 1960.

[4] Cf. *infra*, p. 156, n. 57.

Les substructions du *podium* (Pl. 75.1) projeté mesurant 27,36 × 35,68 m (92 × 120 pieds de 0,29736 m)[5], les ingénieurs commencèrent sans doute par faire creuser un fossé courant à l'extérieur de ce périmètre et destiné à drainer le terrain, puis à recevoir l'égout assurant en permanence le contrôle du niveau des eaux. Les cotes altimétriques, relevées en nombre insuffisant, en 1938-1940[6], semblent indiquer un écoulement du sud au nord le long des côtés est et ouest du *podium*, et une pente d'ouest en est pour la face sud[7]; le sens d'écoulement du tronçon longeant la face nord devait être identique, conformément à la pente générale du terrain. L'ensemble des eaux, collectées au nord, a pu se déverser par un ou deux canaux cotant ± 448,60, qui rejoignaient sans doute le collecteur du *decumanus* séparant les *insulae* 25 à 28 et 31 à 34. Ce réseau de canalisations reste cependant mal connu, même si l'on doit admettre qu'il assurait, indépendamment du réseau de l'égout n° 1, l'écoulement des eaux récoltées sous le *podium* et, nous le verrons, sous une partie des portiques nord-est et nord-ouest.

1. L'égout périmétrique
(Pl. 11.3 et 6; 76.1)

L'emplacement du *podium* une fois drainé par un fossé à la cote des plus basses eaux (± 449,00), le travail le plus urgent fut de rendre définitif ce dispositif provisoire en construisant, au fond de la tranchée, un égout-drain de section suffisante pour évacuer les eaux du secteur et d'un gabarit permettant sa visite et son nettoyage périodique. En raison de ses dimensions et de sa fonction annexe de coffrage du massif de fondation du *podium*, il est bâti sur des pilotis de chêne de 1,40 m de longueur, enfoncés à refus dans les niveaux de sable vierge, en un réseau très dense (environ 10 pilotis au m²); une ou deux assises de boulets disposés entre les têtes des pieux forment le radier et la fondation des piédroits de l'égout. Ils ne sont pas liés au mortier, pour assurer le drainage des murs et permettre la remontée des eaux à évacuer.

L'élévation, en maçonnerie de petits moellons smillés de calcaire jaune, peut alors se développer sur ces bases solides. Avec une largeur hors œuvre de 2,08 m environ (7 p.) et un canal de 0,48 à 0,54 m d'ouverture (1⅔ à 1⅚ p.), la maçonnerie s'élève sur une dizaine d'assises de hauteur, parementée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les quatre dernières assises, disposées en encorbellements successifs, forment une fausse voûte qui couvre le canal; hors œuvre, l'égout mesure 1,785 m (6 p.) de hauteur, alors qu'intérieurement la fausse voûte culmine à 1,48 m environ (5 p.).

Une voûte en plein cintre, à claveaux soigneusement taillés et appareillés, remplace sur quelques mètres le grossier encorbellement habituel, là où l'égout va plus tard supporter le poids du mur de fond des portiques nord-est et nord-ouest. C'est un indice à notre avis décisif que le plan du sanctuaire fut conçu dès l'origine tel qu'il nous est parvenu, et que les portiques ne sont pas des adjonctions tardives[8]. Divers aménagements de l'égout périmétrique viennent confirmer cette remarque. Tous les regards de visite, pratiqués aux angles sud-est et sud-ouest, au centre du tronçon sud, ou desservant le débouché des canalisations adjacentes ou émissaires, sont bâtis dès la construction de l'égout et souvent soigneusement appareillés. De même, les déversoirs des petits canaux drainant le mur de stylobate des portiques nord-ouest et nord-est, les descentes en soupirail ménagées près des angles sud-est et sud-ouest pour assurer l'écoulement des eaux de pluie de la cour et peut-être des toits, et le départ du canal oblique (émissaire ou affluent?) de la face est, sont tous soigneusement exécutés en même temps que les piédroits de l'égout périmétrique lui-même et attestent l'unité de conception et d'exécution du projet architectural. L'exploration des tronçons nord et ouest, impossible pour l'instant, livrerait sans

[5] Cf. *infra*, p. 39; la plupart des dimensions du *podium*, aujourd'hui en grande partie remblayé, souffrent d'une certaine imprécision due aux conditions difficiles de la fouille de 1938-1940, et sont reprises des plans MRA 1940/080, 082-084, 120, 193 et 203. Elles permettent cependant de proposer leur transcription en pieds (p.) de 0,29736 m.

[6] Les nivellements de l'angle nord-ouest (plan MRA 1940/080) semblent trop hauts d'un mètre environ. Si l'on admet que le massif de fondation est horizontal, le canal quittant l'égout périmétrique vers le nord coterait donc ± 450,50 au sommet, ± 448,73 au radier.

[7] Radier à ± 449,18 sous le regard sud-ouest, à ± 448,88 sous le regard sud-est.

[8] Cf. *infra*, p. 41 et n. 17.

doute les mêmes indices pour le canal de drainage du mur extérieur du portique nord-ouest et le ou les canaux affluents ou émissaires, dont l'un a été repéré, sinon identifié, dans l'angle nord-ouest du *podium*[9].

2. Le massif de fondation du *podium*

(Pl. 77.1, 2)

Le terrain définitivement drainé par l'égout périmétrique, les bâtisseurs ont pu établir les fondations du *podium*. Les tranchées de sondage, pratiquées en 1921 et 1939[10] sur la face conservée du *podium* proprement dit, n'ont pas permis d'atteindre le soubassement de ce massif de blocage compact. Il n'est visible que sur le périmètre du *podium*, où il forme un ressaut soigneusement parementé, s'élevant d'un pied au-dessus du sommet de l'égout et débordant d'un quart de pied la base du parement de grand appareil du *podium*; il cote ± 450,90 sous la base de la colonne du Cigognier. En raison de la masse compacte du blocage du *podium* qu'il porte, nous sommes en droit de supposer une fondation importante, réalisée en maçonnerie du même type. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc d'admettre qu'une fois l'égout achevé, les bâtisseurs recreusèrent l'ensemble de l'aire ainsi asséchée jusqu'à une profondeur à peine moindre que celle de l'égout, et qu'ils y établirent un pilotis de chêne couronné d'un lit de boulets, selon le procédé déjà utilisé pour l'égout. Dans le coffrage constitué par les parements de celui-ci, ils coulèrent un massif de fondation de 27,36 × 35,68 m (92 × 120 p.), constitué de petits blocs irréguliers de calcaire jaune, liés par un mortier de chaux; soigneusement tassé après chaque coulée, ce mélange forme un béton dont la solidité est à toute épreuve.

Bien ancré dans un terrain stabilisé par un pilotis serré, ce lourd massif de fondation totalisant près de 2000 m³ pouvait dès lors offrir une assiette convenable au *podium* et au temple lui-même.

3. Le *podium*

(Pl. 10.1, 2; 11.1-4, 6; 12. 1-4)

Elément architectural canonique des temples romains, le *podium* assure à la *cella* une position dominante qui la met en valeur et souligne sa fonction rituelle, son caractère sacré[11]. C'est aussi la première partie visible du bâtiment; à ce titre, il mérite une exécution particulièrement soignée et doit offrir à l'œil des lignes pures et nettes. Le petit appareil de moellons de calcaire jaune, pourtant si parfaitement parementé au niveau des fondations, ne saurait convenir, pour des raisons tant esthétiques qu'architectoniques. Les bâtisseurs eurent donc recours à un procédé bien connu[12]: monter les parements du *podium*, qui font en même temps office de stéréobates[13], en grand appareil isodome de blocs de grès de La Molière, assemblés à joints vifs et liés horizontalement entre eux par des crampons métalliques en Π, selon la technique classique héritée de l'architecture grecque, et couler à l'intérieur un massif de blocage, lui typiquement romain. Seuls les blocs des cinq assises supportant la colonne du Cigognier proprement dite sont conservés; les autres ont été systématiquement récupérés par des générations de chercheurs de pierre à bâtir.

La première assise (h. 0,48 m), formée de deux rangs juxtaposés de carreaux, repose sur un lit de mortier qui fait office de chape, au sommet du massif de fondation. Les faces de joint présentent le long des arêtes latérales et supérieure un bandeau d'anathyrose en relief; les blocs, dont la longueur

[9] Plan MRA 1940/080, *Journal de fouille*, p. 47-49; le croquis p. 48 atteste l'antériorité de l'égout par rapport au massif de fondation: l'un de ses moellons qui débordait le parement a été noyé ultérieurement dans le soubassement du *podium*.

[10] Plans MRA 1921/009, 1940/080, 082-084; L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 12, 15 et 16 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 36.

[11] Crema, *Architettura*, p. 41-42, avec bibliographie; M. Cagiano de Azevedo, «I «Capitolia» dell'Impero Romano», *MemPontAcc* 5, 1940, p. 68-69.

[12] Cf. G. Lugli, *La tecnica edilizia romana*, Rome, 1957, I, p. 314.

[13] Pour le sens de ce terme chez Vitr., III, IV, 1-2, cf. S. Ferri, *Vitruvio*, Rome, 1960, avec la n. p. 119.

oscille entre 1,65 et 2,30 m, sont soigneusement dressés sur toutes leurs faces; le rang intérieur mesure 0,65 m de largeur, le rang extérieur 0,60 m, sans compter le bossage partiellement conservé en parement. Large de 4¼ p. sur les longs côtés du *podium*, cette première assise semble portée à 1,635 m (5½ p.) sur le côté sud, en raison de la surcharge du fronton porté par les colonnes de la façade du temple. Les empreintes laissées par les dalles formant stéréobate à l'emplacement de la colonne symétrique du Cigognier lui-même semblent indiquer que, dès la première assise, la largeur du mur de parement fut augmentée par l'adjonction de blocs, posés perpendiculairement à la face ouest du *podium*, et qui faisaient peut-être office de boutisses[14], pour atteindre 1,83 m, débordant de 0,58 m vers l'intérieur du *podium*[15]. Un dispositif semblable existe sans doute sous le Cigognier lui-même. Ainsi, dès la première assise du stéréobate, l'architecte garantissait une assiette particulièrement robuste à ces deux colonnes composites, destinées à supporter des charges exceptionnelles. Tout comme l'égout pour le massif de fondation, la double rangée des blocs de la première assise, délimitant le périmètre du *podium*, fait simultanément office de coffrage pour une première coulée du massif de blocage.

La deuxième assise (h. 0,45 m), formée d'un seul rang de parpaings (l. 1,22 m), est posée en léger retrait sur la première (0,025 m = $\frac{1}{12}$ p.). Le parement est cette fois entièrement dressé à la pointe. Les faces de joint sont munies d'un cadre d'anathyrose et de cavités pour deux cramponnages horizontaux. Usant du procédé employé pour la première assise, l'architecte a fait en outre disposer, sur la première arase provisoire et nivelée du massif de blocage, une série de dalles de même hauteur que les blocs de la deuxième assise, espacées de 1,40 à 1,60 m environ. Leurs dimensions oscillent entre 1,50 et 1,80 m pour la longueur, 1,15 et 1,40 m pour la largeur. Les empreintes laissées dans la deuxième coulée du massif de blocage révèlent un contour rectiligne, mais non pas rectangulaire, sans doute pour éviter tout déchaussement des dalles. A l'emplacement de la colonne symétrique du Cigognier, ce sont deux dalles supplémentaires qui ont été posées à l'intérieur du parement (l. 1,00 et 0,80 m). Les façades nord et sud du *podium*, en raison même du surdimensionnement des assises (l. 1,635 m), ne semblent pas avoir nécessité un tel traitement, mais, en l'absence de fouille systématique, nous ne pouvons exclure des boutisses dont la queue serait venue se noyer dans le massif de blocage. Bien que les niches laissées par les dalles formant redans à l'intérieur du massif semblent réparties sans grand souci de précision le long des faces est et ouest du *podium*, on peut admettre que ces renforcements du parement de grès de La Molière étaient aussi destinés à assurer une meilleure assise aux colonnes ou demi-colonnes du temple[16]. Ainsi, dès le début de la construction, le plan détaillé du monument est présent à l'esprit de l'architecte-entrepreneur.

La troisième assise du parement, posée en léger retrait sur la deuxième, est elle aussi composée de parpaings, hauts de 0,51 m et larges de 1,24 m. En raison de leur position déjà relativement élevée, ils sont munis de deux trous de louve permettant leur mise en place à la grue. Peut-être ces parpaings étaient-ils remplacés, à la hauteur de chaque redan, par un carreau de façade et des boutisses dont la queue venait se noyer dans le massif de blocage, à moins qu'un cramponnage horizontal ait suffi à rendre solidaires les blocs courants et les dalles formant stéréobate, comme c'est le cas pour l'assise immédiatement supérieure.

Cette quatrième assise, haute de 0,45 m, est elle aussi constituée de parpaings; la face de joint sud du seul bloc conservé présente un trou de levier permettant une mise en place exacte, alors que la dalle formant redan est munie sur sa face nord d'un trou de pince, attestant une mise en place à la grue.

La cinquième assise, épaisse de 0,47/0,49 m, constitue le stylobate proprement dit. Il n'en subsiste que trois boutisses qui supportent le Cigognier; leur tête est aujourd'hui noyée dans une réfection

[14] Placés en queue et noyés dans la masse du blocage, ces trois blocs (l. 0,60, 0,51 et 0,60 m) assurent la cohésion des deux composantes du *podium*, le massif et le parement; leur longueur est inconnue; pour des raisons esthétiques, nous supposons qu'ils ne recoupaient que la rangée intérieure des carreaux et mesuraient environ 1,23 m.

[15] *Journal de fouille*, p. 51.

[16] Cf. *infra*, p. 122. Ces redans du grand appareil de grès sont destinés néanmoins et avant tout à assurer la cohésion du parement et du massif de blocage. Preuve en est l'existence de deux niches entre les murs intérieur et extérieur des portiques nord, là où aucune colonne ne s'élèvera, et inversement l'absence de soubassement de plusieurs assises pour la deuxième rangée de colonnes, dans l'alignement du Cigognier lui-même. La cavité visible dans le massif du *podium* à l'ouest de notre colonne (plan MRA 1921/009) semble n'être qu'un reste de four à chaux, dont le fond n'atteint que le niveau de la troisième assise du parement.

moderne en ciment, mais venait sans doute former la dernière assise du parement, ici jointive des dalles de stylobate du portique; ailleurs, le long des faces visibles du *podium*, il n'est pas exclu qu'elle ait été cachée par une corniche de couronnement aujourd'hui perdue[17]. Les faces de joint visibles sont munies d'un bandeau d'anathyrose et de trous de levier. Nous pouvons en conclure que tout le périmètre du *podium* était muni d'un stylobate de cette largeur; l'arête supérieure de la queue de ces trois boutisses est abattue pour former une feuillure qui devait recevoir les dalles de calcaire blanc de La Lance couvrant le sol du *podium*. La surface du massif de blocage, explorée par quelques sondages seulement, semble ne pas dépasser la cote ± 452,82 (lit d'attente de la quatrième assise du parement). Nous ne pouvons donc exclure que d'autres dalles de stylobate aient été disposées sous la rangée des colonnes alignées d'est en ouest sur la grande demi-colonne du Cigognier, et peut-être sous le mur de façade de la *cella*. L'exploration systématique du *podium* pourrait en révéler l'empreinte dans le massif de blocage et livrer le plan exact de l'élévation du monument, dont ne subsiste qu'une seule colonne[18].

Ainsi, avec son réseau de pilotis (h. 1,40 m = 4¾ p.), son égout et son massif de fondation (h. 2,08 = 7 p.), son *podium* à parement en grès de La Molière et massif de blocage (h. 2,38 m = 8 p.), le temple va s'élever sur des substructions totalisant 5,86 m, soit près de 20 p. L'importance qui leur est donnée est à la mesure de l'élévation qu'elles supporteront[19]. En plan, et sans tenir compte d'une éventuelle corniche de couronnement, le *podium* devait mesurer, à la dernière assise, 90 × 118 p. (26,76 × 35,09 m), en retrait de ¼ de p. sur la première assise et de ¾ de p. sur le massif de fondation.

4. L'escalier

(Pl. 10.3; 77.2)

Dès l'achèvement des fondations du *podium*, la construction de l'escalier monumental a pu commencer, en avant de la face sud. Un massif de fondation est établi, haut de 1,40 m environ[20], large en façade de 12,73 m (environ 43 p.) et s'avançant de 6,39 m environ au sud des fondations du *podium*[21]. Sur ce fondement cotant au sommet ± 450,90, la rampe elle-même est construite selon la technique déjà appliquée au *podium*, les parements en retrait de ½ p. servant de coffrage au massif de blocage. Ils étaient formés, ici aussi, de cinq assises en grès de La Molière, d'une épaisseur de 2 p. (0,595 m), si l'on en croit les traces laissées dans la maçonnerie après leur récupération. La largeur utile de l'escalier était ainsi réduite à 38 p. (environ 11,30 m) et correspondait à celle de l'allée dallée qui sera établie dans le même axe d'un bout à l'autre de la cour[22]. Le massif de blocage destiné à supporter les degrés n'est qu'en partie conservé, mais semble indiquer que le premier d'entre eux se trouvait en retrait de 1½ p. (0,446 m) sur le parement des fondations; la rampe pourrait mesurer ainsi 21 p. de longueur, pour une dénivellation de 2,255 m (7 $\frac{7}{12}$ p.)[23]. Nous proposons de restituer une volée de douze marches, hautes de $\frac{7}{12}$ p. et larges de 1¾ p., selon un rapport longueur/hauteur de 3:1 et un module qu'autorisent les normes vitruviennes[24].

[17] Cf. Vitr., III, IV, 4; le retrait de ¼ de p. sur les fondations a pu supporter un talon en base de parement qui n'a pas été exécuté dans la partie conservée du parement, destinée à disparaître sous le remblai rehaussant le niveau de circulation du portique; cf. *infra*, p. 47.

[18] Pour le schéma régulateur du plan du temple, cf. *infra*, p. 164-165.

[19] Cf. *infra*, p. 124-126, 165-168 et *supra*, n. 3.

[20] Soit 4¾ p., en 12 assises de moellons de calcaire jaune reposant sur des pilotis de 0,80 m.

[21] Adossé au tronçon sud de l'égout périmétrique large de 7 p. (2,08 m), ce massif ne mesurait donc probablement que 14½ p. (4,31 m) du nord au sud.

[22] Cf. *infra*, p. 53-55.

[23] Le dallage de l'allée centrale se poursuivait probablement à la cote ± 451,00 sur le débord des fondations, large de 1½ p., laissé libre par l'escalier.

[24] Vitr., III, IV, 4. Le stylobate constitue le 13e degré de l'escalier.

5. Les massifs latéraux
(Pl. 10.1, 3; 11.4, 5)

Deux massifs ont été élevés de part et d'autre de l'escalier, peu après sa construction, selon le même procédé. Leurs fondations mesurent, à l'est 7,13 × 4,34/4,42 m, à l'ouest 7,28 × 4,33/4,42 m (un peu plus de 14½ p., au sud de l'égout périmétrique); elles reposent sur des pilotis de 0,80 m de longueur, et cotaient au sommet ± 451,00[25]. Sur ces massifs de fondation et sur le tronçon sud de l'égout périmétrique, l'élévation est bâtie en appareil mixte. Les parements de blocs d'assise en grès de La Molière sont montés jusqu'au niveau du stylobate, à l'est et à l'ouest dans l'alignement de ceux des longs côtés (l. ± 0,89 m = 3 p.), au sud, à 6,245 m (21 p.) en avant de la façade du *podium*. Avec les balustrades de l'escalier, ces parements délimitent les deux caissons dans lesquels est coulé un blocage de petits moellons. Le dallage de grès de La Molière formant stylobate sur le *podium* se poursuivait sans doute en couronnement de ces deux massifs qui ont pu servir de piédestaux à des groupes statuaires, peut-être en bronze[26]. Les moulures, qu'il faut semble-t-il restituer en couronnement et peut-être en base du *podium* proprement dit, se prolongeaient probablement sans solution de continuité autour de ces massifs[27]. La façade sud du *podium* dans son état original, exécutée en grand appareil de grès pour assurer de solides fondations aux colonnes portant le fronton, se trouve ainsi entièrement cachée par l'escalier axial et les massifs latéraux, qui ne se distinguent plus extérieurement de la plate-forme du temple, dont ils constituent de simples avancées. L'étude des fondations, beaucoup moins importantes que sous le *podium*, révèle cependant clairement qu'ils ne sont que des éléments adventices et sans fonction architectonique, qui échappent à l'économie des substructions de l'édifice proprement dit.

[25] Mêmes dimensions en hauteur que pour les fondations de l'escalier: h. 1,40 m (4¾ p.) en 12 assises; la treizième accuse un retrait de 0,06 m sur les parements est et ouest. La différence de largeur entre les deux fondations est peut-être due à un léger décentrement du massif de fondation de l'escalier; la différence de longueur, dans le sens nord-sud, révèle plutôt une certaine imprécision dans la mise en place de ces deux massifs, éléments adventices, au niveau des fondations.

[26] Cf. *infra*, p. 146, n. 7, *Inv. C 1940/90*.

[27] C'est le cas par exemple à la Maison Carrée de Nîmes.